

Séance du vendredi 27 août 2021

Date de la convocation: 24/08/2021

Membres en  
exercice :

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept août l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,  
Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara  
LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky  
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :**

**Excusés :**

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL - (D 2021 088)

Le Maire expose aux membres du Conseil que les prévisions à la section de fonctionnement à l'article 617 ne correspondent pas aux études préalables engagées pour le devenir du Village Vacances.

Il est nécessaire d'imputer le coût de cette opération à la section d'investissement à l'article 2031.

A cette fin, Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
617	Etudes et recherches	- 43 500			
023	Virement à la section investissement	+ 43 500			
TOTAL Dépenses		0,00			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
2031	Etudes et recherches	+ 43 500	021	Virement de la section fonctionnement	+ 43 500
TOTAL Dépenses		+ 43 500	TOTAL Recettes		+ 43 500

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité,

APPROUVE le réajustement des comptes indiqués ci-dessus.

AUTORISE Le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.